New Nouveau
Brunswick

The Commission on
Excellence in Education

Excellence in Education

ISSUES PAPER II

TO LIVE and LEARN
The Challenge of
Education and Training

New Nouveau
Brunswick

ISSUES PAPER II

TO LIVE and LEARN

The Challenge of Education and Training

92-06527/

The Commission on
Excellence in Education

Commission on
Excellence in Education

124 St. John Street
P.O. Box 6000
Fredericton, N.B.
E3B 5H1

Tel.: 1-800-561-1004
(506) 457-7392

Fax: (506) 453-7956

ISBN 1-55048-675-6

JUNE 1992

CRB 92139

Table of Contents

PREFACE 5

I: UNIVERSITIES 6

Accessibility 6

Accountability 7

Research Funding 7

Community Service 7

An Advisory Body 8

Funding 8

II: COMMUNITY COLLEGES 9

Mandate 9

Governance and Administration 10

Accessibility 11

Funding and Resources 11

III: EXTRA-MURAL LEARNING 13

Adult Literacy 13

Apprenticeship 14

Training in Industry 14

Private Sector Training 15

Accreditation and Portability 15

IV: CONNECTING THE PARTS TO MAKE A SYSTEM 16

Preface

The Commission on Excellence in Education was created in November 1991 by Premier Frank McKenna who described its purpose as "fostering excellence in education, training, and human resource development in New Brunswick through a broad consultative process."

The Commission's terms of reference are as follows:

- To assess the role of each major component of the province's educational system in creating a more prosperous and equitable society.
- To identify strengths and weaknesses and opportunities in our educational system and make recommendations to address them.
- To seek ways and means of creating and strengthening productive linkages between education at all levels and its principal stakeholders.
- To define suitable educational goals for New Brunswick and suggest ways of achieving them and of measuring progress made toward them.

In December 1991 the Commission released Issues Paper I, designed to stimulate public discussion of matters related to the current state of the public school system. In early May, after extensive consultation, the Commission submitted its report on elementary and secondary education, Schools for a New Century, to the government.

While in Issues Paper I, and during the ensuing public consultation, there was a good deal of discussion of post-secondary education, training, and lifelong learning, the Commission wishes to focus attention more sharply now on these areas. Issues Paper II is intended to help achieve this. We therefore invite briefs on any and all matters pertinent to our inquiry. Deadline for submissions will be July 17, 1992. In the meantime, the Commission has already begun a new round of consultations.

We will, of necessity, have to be selective about the issues we address in our final report, but we do not wish to decide which issues these will be until we have had an opportunity to hear from key players and interested parties. We are mindful that we shall need good advice from the most knowledgeable people if we are, in turn, to give sound advice to government on future directions for the tertiary and training sectors of our education system.

Aldéa Landry
Commissioner

James Downey
Commissioner

I: Universities

The development of the university system in New Brunswick has benefitted a great deal from the role played by independent advisory bodies. Undoubtedly the most significant of these was the Royal Commission on Higher Education which in 1962 recommended fundamental organizational changes that have permitted the development of an adequate range of opportunities for good quality education at reasonable cost.

These structural changes included the progressive consolidation of three independent universities and five affiliated colleges into a single French-language university, the Université de Moncton, with its main campus in Moncton offering a wide range of specialized, advanced and professional education and two smaller regional centres, located in Edmundston and Shippagan, to provide certain basic programs and specialized courses.

Among the English-language institutions, the Fredericton campus of the University of New Brunswick has continued in its role as the major centre for professional, graduate and specialized programs. Its operations in Fredericton are now carried out in association with St. Thomas University, which concentrates on undergraduate degree programs in arts, social work, and education.

To meet the growing needs for higher education in the province's largest city, the University of New Brunswick opened a second campus, in Saint John, in 1964, which has since expanded to offer a wide range of complete undergraduate programs, feeder courses for professional programs at other locations, and selected graduate programs. In fact, the Saint John campus has been one of the most rapidly developing in the Maritime provinces over the past decade.

Mount Allison University in Sackville, which in the 1950's opted to develop as an undergraduate institution of limited enrolment, has continued on this path with obvious distinction.

What is remarkable about these major structural changes is that they have reflected the combination of independent advice of what would serve the province best, acceptance by both government and institutions, and perseverance to maintain this basic direction for nearly three decades. The province has thereby avoided the opportunities for unnecessary duplication and wasteful institutional rivalries. Indeed there are many examples of constructive and productive collaboration among the existing institutions in New Brunswick.

Questions for Discussion

While it would seem that the current institutional structure is efficiently designed to meet the basic needs for university education in New Brunswick, there are important questions as to how this system should evolve in the years ahead. The following listing is neither meant to be exhaustive nor to preclude the introduction of other topics; rather its purpose is to ensure that at least these issues receive thorough discussion by the parties concerned:

Accessibility

1) Although tuition fees have risen significantly, they continue to account for a relatively small part of university operating costs. If government operating grants continue to be restricted, should tuition fees be allowed to increase to finance a larger part of the costs of university education? Are there other options?

2) Should tuition fees be set at the same level for all degree programs, or vary with the costs of operating each program?

3) Should the repayment of student loans be arranged through the income tax system, so that the amount and speed of repayment would relate to income earned after leaving university? If this were done, should student loans be made more freely available (instead of being based on a strict means test, as at present)?

4) What means can be employed to encourage greater participation in university education by currently underrepresented groups, including the poor and the aboriginal people?

5) What opportunities should students have to transfer between community college and university programs? How adequate are the existing arrangements for such transfers?

6) What priority should universities give to continuing education and outreach programs, including the provision of opportunities for first-time students who are beyond the traditional college-going age, and upgrading programs for graduates who wish to renew or expand their qualifications?

7) The exchange of students with other jurisdictions can help broaden the educational and cultural experience of New Brunswick students, and build communication links with the future leaders of other provinces and countries. What are realistic levels for the enrolment of students from outside the province? What measures should exist to promote attendance by New Brunswick residents at universities in other provinces and countries?

8) Not every student will successfully complete a degree program. What are realistic and acceptable failure and drop-out rates for university students? How do current failure and drop-out rates compare?

9) Should entrance requirements be raised to reduce failure rates among new university students, or should the willingness to pay the required tuition fees and other costs involved be sufficient to permit the admission of new students whose ability to succeed academically may be in question?

Accountability

10) Perhaps no issue has become more pressing for universities everywhere of late than "accountability"—that is, the means and measures by which universities demonstrate that they are meeting the needs and goals of the society they serve. In the Report of the Commission of Inquiry on Canadian University Education (1991), Dr. Stuart Smith writes:

> ***The real need as far as the Commission is concerned, is for measures which indicate how well the university system is meeting the reasonable expectations of its own society and how well a given university is fulfilling its own declared mission. Such measures would permit accountability within the society which is funding the university system, and within each individual university community [emphasis added in the original text].***

Are universities in New Brunswick sufficiently accountable to the public for their programs and standards? If not, where are the failings and what improvements could be made?

11) Universities have of late adopted various techniques to monitor and improve teaching effectiveness. However, concern continues to be expressed that, especially among the larger institutions in Canada, the research accomplishments of a faculty member will be recognized and rewarded more readily than performance in undergraduate teaching. How can the universities of New Brunswick ensure that a proper balance is maintained between the teaching and research responsibilities of individual faculty members?

Research Funding

12) Many small-scale research projects are funded by universities themselves, but increasingly external sponsors, including both private and government institutions, are commissioning major projects of special interest to them. For many projects, especially those sponsored by federal granting councils and other government bodies, the external sponsors have funded only the direct out-of-pocket costs—materials, travel, special equipment or temporary staff—for the projects they support. It has been possible for universities to make do with such partial funding only when the large basic costs of faculty salaries, libraries, laboratories, and other building space—put in place primarily for teaching purposes—are already adequately funded from other sources, particularly general provincial government operating and capital grants. Should external sponsors of specific research programs—both governmental and private—be expected to pay the full costs of these programs, including an appropriate share of the general costs of maintaining university staff and facilities?

Community Service

13) What services beyond basic education and research should universities be expected to provide to the community, and how should these additional services be financed?

An Advisory Body

14) University budgets and programs are currently monitored by an intermediary body (the Maritime Provinces Higher Education Commission), which advises both the government and the institutions on priorities and needs for future development. Should such an independent advisory body be continued, or should universities be placed under direct government control and responsibility (similar to that exercised over community colleges)? If an intermediary agency is to be continued, should it be a provincial or regional body?

Funding

15) Provincial government operating grants are currently provided as general support for university budgets, and are determined mainly by formulas which take account of such factors as program offerings, enrolment levels, and the government's ability or willingness to adjust the overall level of financial support for all universities in New Brunswick. Few restrictions are placed on the actual use of these operating grants, except that institutional boards of governors are expected to carry out their assigned programs and to balance their total budgets from the combined income available from the approved government grants, student fees, research contracts and grants, private donations and other sources. If budget deficits occur, there is to be no recourse to additional government funds; the institution is expected to find the solution from other sources of income or by implementing expenditure reductions as required. This system permits a good deal of local flexibility and responsibility in determining the details of the budget for each institution. However, it also makes it more difficult to hold the government accountable for the precise consequences of its funding decisions. Do the present advantages justify continuation of the formula approach to government financial support for universities in the province, or should there be line-by-line approval of university budgets?

16) Longer-term planning of university development would benefit from an indication of the level of government financial support to be provided for a number of years into the future. For example, with existing staffing patterns, it can take several years to introduce or phase out a particular undergraduate degree program, or to develop a new area of research expertise. However, as is the case for other government-supported services, university operating grants have generally been determined on a year-to-year basis, leaving institutions to speculate about the future levels of assistance they will receive. Is there a case, and would it be feasible, to provide multi-year commitments of the level of government financial support for New Brunswick universities?

II: Community Colleges

According to one knowledgeable observer of higher education in Canada, "the formation of a community college sector has been the most recent major development in the history of Canadian post-secondary education." It is hard not to agree with this statement when one remembers that the college system, which now includes some 200 institutions, 700 campuses, and getting on for half a million full-time students, was largely created between 1965 and 1973.

The New Brunswick Community College system was born in the same period and of the same imperatives for more systematic labour-market training, and was made possible in large part by funds from the federal government. The structure that came into being in April 1974 was a corporate body (the New Brunswick Community College) with a common board of governors and a permanent chairman. While governance and administrative arrangements have undergone several major changes since then, the Community College in New Brunswick has remained a highly integrated system. With the exception of the Maritime Forest Ranger School and the College of Craft and Design, both in Fredericton, and the Fisheries School in Caraquet, virtually all publicly-sponsored occupational, trade, and technical training in the province is carried out by the nine campuses (five anglophone and four francophone) that make up the New Brunswick Community College.

Mandate

Under the direct guidance of the Department of Advanced Education and Labour, the College provides an extensive range of programs. Since the mid-eighties each campus has been responsible for three principal areas: core programs; specialty programs; and educational services to the community. Core programs, as the name suggests, are those basic education and academic courses which are available at all campuses and which are prerequisite or complementary to most of the more specialized training offered by the College. The demand for basic education services continues to grow, and the challenge is to disseminate them more widely and effectively throughout the province.

The specialty designations are intended to avoid duplication and permit each campus to develop areas of expertise in occupational areas. The St. Andrews campus, for example, provides hospitality training in English for the province, while Campbellton is the site of health-related training in French. For a small province attempting to offer programs in both official languages, this kind of specialization would seem to make good sense. It does, however, mean that, as is true for attendance at universities, clients have to be prepared to leave their home communities to receive training in certain programs.

Seemingly the most complex aspect of the mandate of each campus is to identify, anticipate, and respond to specific local educational needs. Services provided include an extensive night school program, second-language courses, and, in the category of "contract training," courses requested and funded by industry or other agencies.

Although a relatively minor part of the mandate of the Community College, "night school" represents by far the largest client group. Between 20,000 and 25,000 New Brunswickers enrol annually in night school courses, which are about evenly divided between basic-education and personal and professional-interest courses ranging from computer training to oriental cooking. Night school courses are delivered at over 70 locations, including many high schools. A number of questions have arisen with reference to these courses, including,

1) What priority should night school courses have in the mission of the colleges, and are they sufficiently responsive to changing career and lifestyle interests?

Another aspect of the community-responsiveness role of the colleges which seems to require discussion is contract training: that is, where the college provides under contract specific training for a client who pays all of the direct costs of that training plus an overhead charge. In recent years contract training has increased dramatically as redeployed federal funds have been used by industry and community groups to purchase "marketplace training." Indicative of the flexibility and responsiveness of the colleges, revenues from contract-training sources

have increased in the past four years from $3 million to $25 million per year. Growth on this scale always puts pressure on other aspects of the colleges' mandate and raises questions about how effectively educational quality is being monitored and maintained. It would seem timely to take stock of current state of contract training in colleges, its impact on other programs and administrative capabilities, as well as of the role of private trainers.

2) What place should contract training and other sales of education and training services have in the future? Should contract training be restricted to areas of direct economic benefit? Should education and training be viewed as a commodity with export potential?

3) Is this an appropriate time for a comprehensive review of the mandate of the Community College? Concern has been expressed that the colleges may be attempting to do too many things, particularly in the area of contract training. Who should participate in determining the roles and goals of the colleges?

Governance and Administration

While the development of universities in New Brunswick has proceeded under independent supervisory commissions for nearly three decades, and certain other programs (such as the education of teachers and nurses) have been or will soon be transferred to the universities, the many programs of post-secondary education administered through the Community College system operate under direct government control. Indeed, a six-year experiment in which an independent board of governors was responsible for planning, staffing and operating all community college programs was terminated by the provincial government in 1980.

The wide range of community college activities, which run all the way from basic upgrading to highly sophisticated technological training, provides a difficult challenge to conventional governance and administrative structures. Most of these courses specifically and properly differ from those offered by schools and universities. By their nature such programs must be flexible and client-designed. This, combined with the demand for the creation of temporary programs on short notice, necessitates more rapid decision-making than characterizes many of the management processes in the universities. At the same time, the two sectors do compete for students and available government resources, and there are unmet needs for more adequately developed interconnections between the two systems. The ongoing development and public image of the Community College system may also suffer from the lack of the kind of lay leadership and support that universities are able to receive from the members of their boards of governors. The question of how all these relationships can best develop in the years ahead requires careful study.

4) Colleges have been operated as a direct training arm of government. Have the advantages of this arrangement been exhausted? Should there be more local participation in the governance of the colleges? If so, what form might that participation take?

It is important to note that while colleges do not have governing boards, there is considerable public input into program planning. More than ninety program advisory committees have been formed to give counsel on the content of the one hundred-plus regular programs of the system. These committees are either led by or have majority membership from the private sector. As well, a largely private-sector body, the Apprenticeship and Occupational Certification Board, oversees the operation of the province's apprenticeship program. Nevertheless, the perception persists that the administrative hegemony of the Department of Advanced Education and Labour prevents colleges from developing the community roots their name implies. The Commission invites discussion of governance and administration issues, especially as they bear on quality assurance. For example:

5) What measures are appropriate to ensure that instructors and faculty maintain an appropriate mix of disciplinary and teaching competencies?

6) How do colleges and the college system attempt to measure the effectiveness of their programs and the success of their students? How should they? To what extent should government support be related to measurable outcomes such as job acquisition, career advancement, and relevance to labour market needs?

Accessibility

The New Brunswick Community College plays a varied as well as an integral part in adult learning. Offerings include some 310 separate courses in 110 different one- and two-year programs; in-school block release training for 64 apprenticeship occupations; part-time night school courses; basic-education courses ranging from literacy to pre-technology; correspondence and distance education; and training under contract to the private sector. Total full- and part-time enrolment in College programs in 1990-91 amounted to 48,130 registrations.

Even with these impressive enrolment levels, the issue of access to Community Colleges is in need of review. Administrators and guidance counsellors in high school have expressed frustration with what they perceive to be a lack of appropriate access to colleges for their graduates. With increasing emphasis on education and training as the gateway to meaningful employment, many more adults are seeking admission to college programs. Annual applications continue to rise significantly, while annual seat capacity increases only marginally. On average, applications exceed the places available by almost 3 to 1. In some trades and occupational courses the disparity is much greater.

7) What are the factors that must be identified and the problems that must be solved in order to improve the match between training and skilled-labour needs? How can labour market information be improved and better judgements made about which programs will be the best investment in the future?

One essential factor in the accessibility equation is obviously the ability of students to meet the costs of the programs they wish to pursue. Traditionally the Canada Student Loan Program, along with the New Brunswick Bursary Program, has been the prime source of financial support for high school graduates. For adults, financial support has come largely through federal training and allowance programs. With the recent proliferation of training programs and financial support mechanisms, there would appear to be considerable confusion about who is eligible under what conditions for what assistance for which programs. Some programs appear to contain disincentives to participation, others appear overly generous.

8) What are the principal logistical, financial, occupational, and pedagogical issues that affect accessibility, and how might they be ameliorated?

9) To what extent should the scheduling, location, duration, and means of delivery of courses and programs be adjusted in order to optimize accessibility and opportunities for success? What is the potential utility of distance education here?

10) What initiatives should be taken to ensure recognition of prior learning and the portability of credit among colleges, universities, and private sector programs?

11) Is student aid properly directed, or are major changes required to optimize participation?

Funding and Resources

As part of a department of government, colleges receive practically all of their funding directly from the province. Revenue generated by the campuses accrues to the provincial treasury. This includes annual tuition fees (which range from $600 to $700 for regular participants) and revenue from fees charged by colleges for various services.

Historically, Employment and Immigration Canada has been a major customer of the colleges. Revenue from federally-sponsored students represented more than half the budget. This has changed dramatically in recent years. Provincially-sponsored students now make up more than 80% of all regular enrolments. In the area of contract training, direct expenditures of about $25 million are offset by revenue of an equal amount plus an overhead fee which also accrues to the provincial treasury.

In recent years colleges have been under the same financial restraint as other departments of governments. Fiscal constraint has had its effect on physical plant and on the maintenance of an appropriate equipment inventory. The majority of colleges were constructed and equipped in the early sixties with funding from the federal government. Over the last 25 years changes in programs and content have resulted in considerable renovation to the physical plant and in the acquisition of such new equipment as restricted budgets would allow.

At the same time, expanded student enrolments have placed strain on the physical facilities and created demand for additional space for guidance and counselling services, day care centres, and other support services. The expansion of contract training has also resulted in the rental and leasing of facilities off campus. All nine colleges are now responsible for one or more off-campus facilities.

For the most part it would appear that the physical plant and equipment are in reasonably good condition. Older facilities, however, will require an increasing level of maintenance and renovation. Adequate equipment in a fast-forward technical world is essential if colleges are to fulfil their mandate to provide students with the skills and knowledge relevant to the contemporary work place. The Commission has heard that colleges have had some measure of success in finding creative solutions to the challenge of staying technologically current, and we are anxious to learn more about opportunities and impediments in this important area. We are also aware of the widespread concern caused by the apparent erosion of base funding for equipment and renovation.

Regardless of the governance structure of the colleges, it would seem likely that they will continue for some time to derive most of their funding from the provincial government. They will be subject to the fiscal plan of government and will have to vie for resources in the same manner as other departments and agencies, including schools and universities. Within the allocation which government makes to education, colleges will have to demonstrate efficiency in program delivery and effectiveness in results. How these funds may most productively and efficiently be allocated, and how colleges can best demonstrate their own effectiveness are two more issues the Commission wishes to explore.

12) At present base funding for colleges is channelled through the Department of Advanced Education and Labour, and to students through student aid. Is the balance of funding appropriate? Should students receive a relatively higher portion of the available funds? Should tuition fee levels be increased?

13) Should public funding be provided to stimulate private and volunteer-sector education and training as an alternative to public-sector programs? Should some public-sector programs be privatized?

14) How are colleges faring in their attempts to stay abreast of new technologies? Are special public and private measures necessary here? If so, what are they? How can expensive new technologies be better shared among colleges, schools, and universities?

15) Given that adult learning is often self-directed, what is the role and need for educational resources such as libraries and counselling services? How can instructional resources be made generally available in a cost-effective way, and in a manner that will materially improve access for the adult learner?

III: Extra-Mural Learning

The need for more and better education increases as the shelf-life of education and training decreases, and as society and the workplace become ever more complex. The correlation between educational attainment and employability is now so strong that lifelong learning has become an inescapable part of nearly all productive employment. Nationally, the employment rate for those with less than grade nine is 31%; for those with grade nine but less than grade 12, it is 52%. It ranges between 52% and 68% for high school graduates and reaches a high of 82% for those with postsecondary education.

It is true that people pursue education for different reasons. Some wish to increase their basic education for personal development or in order to improve the quality of their personal lives. For others, education or training is the gateway to a job. For many already in the workforce, it is the surest way to retain their jobs or to gain advancement or access to new employment. Regardless of the motive, all educational efforts have a benefit for the individual and society.

Because education is a continuing process, rather than something that happens only early in life, it goes without saying that institutional learning must be supplemented with non-formal opportunities for people who wish to acquire new knowledge and skills while continuing to work at home or at their place of employment. Hence the importance of the adult education services of universities and colleges, private training courses, workplace training, and distance education.

Lifelong learning raises questions of accessibility to training and education. It also necessitates the proper recognition of educational efforts and achievement. It would seem therefore that strong and flexible linkages between the formal education system and non-formal modes and programs of learning are crucial to the creation of an effective educational continuum.

Questions for Discussion

There are many aspects to lifelong learning and many challenges that are only now being defined. The questions below are intended to elicit both answers and better questions.

Adult Literacy

Systematic learning in modern society begins with literacy. For those who do not learn to read and write, educational and training doors remain closed throughout life. The economic and social costs of illiteracy are very high; the cost to the individual, however, is even greater, for it affects self-esteem as well as economic opportunity. By Canadian standards, New Brunswick has a high adult illiteracy rate. To address this, a number of recent initiatives have been taken by the government with the assistance of both professional staff and voluntary organizations.

1) How well are the literacy programs and strategies that have been put in place working? Are there any measurable results? What new initiatives are called for, and how, in present circumstances, can they be funded?

2) What are the greatest barriers encountered by those wishing to take advantage of academic upgrading?

3) Is sufficient recognition given in the workplace to those who pursue academic upgrading?

4) What alternative methods of teaching and delivery might be used to reach more potential learners? Would the use of community television, for example, be feasible and effective? Are there other instructional technologies that could be successfully employed?

5) Should income support, such as Unemployment Insurance and Social Assistance, be more closely tied to education and training?

6) New Brunswick has established goals for adult literacy. What success have we had to date in reaching these goals? What are the roles of business, labour, public and private training agencies, and non-profit organizations in promoting literacy?

Apprenticeship

Apprenticeship, the oldest industrial training method, is also the oldest form of co-operative education. Apprenticeship training is a unique component of human resource development. It offers individuals the opportunity to learn both the practical and theoretical aspects of a skilled trade or occupation through a combination of on-the-job experience and classroom instruction.

There seems, however, to be a clear consensus that there is considerable scope for improvement in New Brunswick's (and indeed Canada's) apprenticeship system.

7) What are the key changes needed to our apprenticeship system, provincially and nationally, to attune it to the labour-market challenges of the 21st Century, and who are the players best positioned to effect those changes?

8) Should we be looking at adopting elements of some of the other more successful apprenticeship systems, such as the German "dual system" the key element of which is the streaming of students into vocational or university programs at the high school level, or the Swedish system whose hallmark has been an aggressive labour-market policy which seeks to match labour supply, training, and job-creation?

9) How can New Brunswick, alone or in cooperation with others, such as its sister Maritime provinces, contribute to the expeditious adoption and expansion of national standards for skilled occupations?

10) What role should be played by the various partners involved in the pre-employment training and entry programs to apprenticeship and the indenturing process? Is there need for greater accountability on the part of all or any of the partners? To whom should they be accountable?

11) How can the need be met for enhanced and more accurate information about apprenticeship training on the part of those making career decisions or providing information on career options, including the matter of gender equity?

12) Are there new approaches for the delivery of apprenticeship training, taking into account factors such as flexibility of scheduling, seasonal aspects of certain trades, and the need for more workplace instruction?

13) How can the high drop-out rate in apprenticeship programs be reduced?

14) Should a mechanism be established for the accreditation of post-journeyman training? Should the European model of the master journeyman system be considered for New Brunswick?

15) How critical is the need to increase the number of places available for pre-employment training in certain trades? What are the prospects in relation to federal funding in this area once the current Labour Force Development Agreement expires in 1994?

Training in Industry

Canadian employers do not have a very strong tradition of promoting and supporting training in the workplace. This lack of commitment is evident when training investments by Canadian firms are compared to those of other OECD countries.

Many factors contribute to the relatively low level of employer-sponsored training in Canada and, by extension, New Brunswick. Cost seems to be the principal inhibitor, but other factors include failure by employers to view increased training as being critical to their ability to remain competitive and employers' fear of losing to their competitors the people they train.

16) Several general questions arise regarding the role and responsibility of both the private and public sectors in training. How can employers be convinced of the importance of investing in employees? Should there be targets or guidelines for investment and training development? How can employers and employee associations contribute to the development of a learning culture in the workplace? What role should governments play? Should incentives be provided to employers either through the tax system or the U.I. system?

17) In New Brunswick, much of the employer-sponsored training is funded by Employment and Immigration Canada. Training funds for new employees are also provided on a percentage basis (up to 75% in the case of income assistance recipients) to firms which expand their workforce. This raises the question of whether governments should make enhanced training opportunities for employees a standard condition for the provision of financial assistance or incentive to any firm wishing to establish or expand operations in the province?

Private Sector Training

Two factors have of late contributed to the buoyant interest of the private sector in the delivery of training. One is the enhanced role identified for private trainers under the Canadian Labour Force Development Strategy, and the other is the matching increase in the availability of funds for contract training from the Employment and Immigration Commission under the Labour Force Development Agreement with New Brunswick. By the end of the 1991-92 fiscal year, there were 58 private training agencies registered in New Brunswick under the Private Occupational Training Act offering programs ranging from business education to barbering and broadcasting.

There is no apparent desire to limit the number of private trainers in the province. The issue seems to be one of quality control and of the portability of credentials. Several questions occur:

18) Are there existing provincial controls providing adequate protection to those who consume the services of the private training agencies?

19) To ensure portability, should the courses and programs offered by these organizations be subject to a formal accreditation process? If so, who should administer the process?

20) Are there inefficiencies and unnecessary duplication of services and programs between the Community Colleges and the private agencies, or is the competition healthy?

21) Should New Brunswick actively promote the development of a private training industry? In other words, should we continue to let it happen or should we make it happen?

Accreditation and Portability

The concept of lifelong learning is predicated on the existence of an education continuum free of artificial barriers to mobility, flexibility, and opportunity. Such a system would be based on the principle that all educational efforts, both formal and non-formal, deserve recognition and reward. The actualization of that principle appears to require a multifaceted approach, the main components of which are (1) the formal recognition of prior learning, and (2) portability of educational achievements from one institution to another.

22) To enhance portability, should there be more coordination in course transfer and program development between the community colleges and the universities? If so, who should cause it to happen?

23) Should all New Brunswick's educational institutions have to enter into inter-institutional agreements providing for the recognition of credentials acquired in other institutions?

24) Should a mechanism be adopted to reward, by way of formal credits or otherwise, non-formal educational efforts such as training on the job, including in the retail, food, and hospitality industries?

IV: Connecting the Parts to Make a System

In some fundamental respects New Brunswick has taken a more rational approach to the development of its human resource programs than have many other jurisdictions. Virtually all schools are public schools, serving the entire student population. Which is to say, the number of independent schools in the province is, compared to some other provinces, disproportionately small. The Community College system was re-defined in the eighties to ensure that each campus had a mission suited to its capabilities and complementary to the system as a whole. The pattern of university development adopted in the sixties has held up, so that there is very little direct competition among New Brunswick's four universities.

It might be argued that the absence of competition and choice at various levels of the education system has been detrimental to the achievement of high standards. If there is evidence of this, the Commission would be interested in discovering it. As things stand, it would appear that the current system is efficient and reasonably effective, but that it could be more flexible and creative in its response to changing individual and collective needs. There would also seem to be considerable scope for the forging and strengthening of linkages within the education and training system as well as between the system and the various constituencies it serves.

Of primary importance is the effective articulation of the several parts of the system. While we speak of "a system" of education and training, there is a sense in which this is a misnomer. Each sector (universities, college, schools, training, apprenticeships, etc.) tends to operate somewhat in isolation of the others, though they increasingly all serve common populations at different stages of career development. Better articulation, through both formal and informal means, would almost certainly ease the transitions that individuals will be required to make and would be consonant with the concept of lifelong learning. The challenge is to identify the points at which articulation would be most effective and to devise the best means of connection.

A second challenge is to mobilize individual and institutional energies and creativity to harness the immense potential of new technologies. There is little doubt that, given the cost of such technologies, we must ensure co-operation and co-ordination wherever possible. The Commission is anxious to hear of opportunities for joint investment within the system as well as with the private sector. The encouraging progress to date in the acquisition of an inter-institutional distance education capacity, with support from the federal and provincial governments, raises hope that similar initiatives may be possible in such important areas as the provision of computer-aided learning for basic education and the transfer of new technology to the private sector.

A third challenge for our province is to increase access for adults to education and training programs. This challenge has many aspects, some of which have been identified earlier in this paper. Of particular salience are: the availability of programs in basic education; the provision of financial support for adult students; and the ability and willingness of post-secondary institutions to accommodate non-traditional learners.

Accountability for the overall performance of New Brunswick's education system is divided among several ministries of government and governmental agencies. Unlike some other provinces, New Brunswick has chosen to have separate departments for public school and post-secondary education. With reference to universities, administrative responsibility is further dispersed by the existence of the Maritime Provinces Higher Education Commission. It has been suggested that the current structure may not provide sufficient opportunity to assess the overall capacity and the performance of our educational and training efforts.

> Is there need to develop a permanent mechanism to ensure ongoing public discussion and to assess the goals and effectiveness of our entire education system? If so, what form might such a mechanism take?

New Nouveau
Brunswick

La commission sur
l'excellence en éducation

L'excellence en éducation

DOCUMENT DE RÉFLEXION II

APPRENDRE, POUR LA VIE

Défis et enjeux pour
l'éducation et la formation

New Nouveau
Brunswick

DOCUMENT DE RÉFLEXION II

APPRENDRE, POUR LA VIE

Défis et enjeux pour l'éducation et la formation

La Commission sur
l'excellence en éducation

La Commission sur
l'excellence en éducation

124, rue St. John
C.P. 6000
Fredericton, (N.-B.)
E3B 5H1

Tél. : 1-800-561-1004
(506) 457-7392

Télécopieur : (506) 453-7956

ISBN 1-55048-675-6

JUIN 1992

CNB 92139

Table des matières

PRÉFACE 5

I : LES UNIVERSITÉS 6

Facilité d'accès 6

Responsabilité sociale 7

Financement de la recherche 7

Service à la communauté 8

Un organisme consultatif 8

Financement 8

II : LES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES 9

Mandat 9

Direction et administration 10

Facilité d'accès 11

Financement et ressources 12

III : L'APPRENTISSAGE EXTRA-MURAL 13

L'alphabétisation des adultes 13

Programmes d'apprentissage (apprenticesbip) 14

Formation en milieu de travail 14

Formation offerte par le secteur privé 15

Reconnaissance et transfert des acquis 15

IV : LES PARTIES D'UN TOUT 16

Préface

La Commission sur l'excellence en éducation a été créée en novembre 1991 par le Premier ministre Frank McKenna dans le but de favoriser l'excellence dans les domaines de l'éducation, de la formation et du développement des ressources humaines par l'entremise d'un vaste processus de consultation.

Le mandat de la Commission est le suivant :

- évaluer le rôle que peut jouer chacune des composantes du système d'éducation pour créer une société plus prospère et équitable;
- définir les forces, les faiblesses et les possibilités de notre système d'éducation et faire les recommandations qui s'imposent;
- chercher des façons de créer des liens féconds entre les divers niveaux du système d'éducation et les principaux intervenants, de même que des moyens de consolider ces liens;
- définir des buts que le Nouveau-Brunswick devrait se fixer en matière d'éducation et proposer des façons de les atteindre et d'évaluer les progrès réalisés.

En décembre 1991, la Commission déposait son Document de réflexion I, qui visait à alimenter le débat public sur la situation actuelle qui prévaut dans le système scolaire. Au début de mai 1992, après de nombreuses consultations, la Commission a présenté au gouvernement son rapport sur l'enseignement élémentaire et secondaire, intitulé L'école à l'aube du 21e siècle.

Dans le cadre du Document de réflexion I et pendant les consultations publiques qui ont suivi sa publication, on a beaucoup discuté de l'enseignement postsecondaire, de la formation et de l'apprentissage continu. Dans le but de poursuivre la réflexion sur ces questions, la Commission présente le Document de réflexion II. Nous invitons les personnes et les groupes intéressés à présenter des mémoires sur toutes les questions ou les sujets se rapportant au mandat de la Commission. Les mémoires doivent être soumis avant le 17 juillet 1992. La Commission a maintenant amorcé une nouvelle ronde de consultations.

Étant donné l'ampleur de son mandat, la Commission devra nécessairement limiter le nombre de questions qui seront développées dans son rapport final. Toutefois, les commissaires prévoient arrêter leurs choix seulement après avoir entendu tous les individus et les groupes intéressés.

La Commission compte sur les interventions des personnes qui sont à la fine pointe de l'information afin de soumettre au gouvernement un rapport qui sera une source de progrès pour le système d'éducation, particulièrement aux secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation continue.

La commissaire,
Aldéa Landry

Le commissaire,
James Downey

I : Les universités

Au cours des années, le système universitaire du Nouveau-Brunswick a certes bénéficié de l'apport des organismes consultatifs indépendants. À cet égard, la contribution la plus importante est sans aucun doute celle de la Commission royale sur l'enseignement supérieur qui, en 1962, recommandait des changements organisationnels de base qui ont permis de mettre en place les structures nécessaires à un enseignement de bonne qualité à un coût raisonnable.

Ces changements de structure comprenaient, entre autres, la consolidation progressive de trois universités indépendantes et de cinq collèges affiliés en une seule université de langue française. L'Université de Moncton, dont le campus principal est situé à Moncton, offre une vaste gamme de programmes spécialisés, avancés et professionnels, tandis que les deux centres régionaux plus modestes, situés à Edmundston et à Shippagan, offrent certains programmes de base et des cours spécialisés.

En ce qui a trait aux établissements de langue anglaise, le campus de Fredericton à l'Université du Nouveau-Brunswick a continué à jouer son rôle à titre de centre principal de prestation de programmes professionnels, de programmes de cycles supérieurs et de programmes spécialisés. Ses activités de Fredericton se poursuivent maintenant de concert avec l'Université St. Thomas qui concentre son action sur les programmes du diplôme de 1er cycle dans le domaine des arts, du travail social et de l'éducation.

Dans le but de combler les besoins croissants en matière d'enseignement supérieur dans la métropole de la province, l'Université du Nouveau-Brunswick ouvrait un second campus à Saint John en 1964, lequel a pris de l'expansion depuis lors pour offrir une vaste gamme de programmes complets de 1er cycle, des cours préparatoires pour les programmes professionnels en d'autres endroits, et certains programmes de 3e cycle. En réalité, le campus de Saint John a connu le rythme de croissance le plus rapide des Maritimes au cours de la dernière décennie.

L'Université Mount Allison, à Sackville, qui en 1950 avait décidé de se développer à titre d'établissement pour les études de 1er cycle en limitant les inscriptions, a poursuivi son cheminement dans cette direction en se distinguant particulièrement.

Ces changements de structure ont été marquants à maints égards. Il découlent d'un désir commun de répondre aux besoins de la province, ils sont acceptés à la fois du gouvernement et des établissements et enfin, ils se sont maintenus pendant près de trois décennies. Ainsi, la province a réussi à éviter les chevauchements inutiles et les vaines rivalités entre les établissements. Bien au contraire, on pourrait citer de nombreux exemples d'une collaboration constructive et productive entre les établissements universitaires qui sont en place au Nouveau-Brunswick.

Questions à considérer

Même si la structure institutionnelle actuelle semble à première vue suffisamment efficace pour combler les besoins de base de l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick, on peut se poser certaines questions sur la façon dont ce système devrait évoluer au cours des années à venir. La liste suivante de questions n'est pas exhaustive et n'exclut certainement pas la possibilité de considérer d'autres aspects. Il s'agit plutôt de s'assurer que ces questions, tout au moins, fassent l'objet d'une discussion par les parties intéressées.

Facilité d'accès

1) Même si les frais de scolarité ont connu une augmentation importante, ils continuent tout de même à représenter une partie relativement modeste des frais d'exploitation de l'université. Si les subventions à l'exploitation consenties par le gouvernement continuent à être restreintes, faudrait-il envisager une augmentation des frais de scolarité pour financer une partie plus importante des coûts de l'enseignement universitaire? Y a-t-il d'autres options?

2) Est-ce que les frais de scolarité devraient être fixés au même niveau pour l'ensemble des programmes menant au diplôme, ou devraient-ils varier en fonction des coûts de fonctionnement de chaque programme?

3) Le remboursement des prêts étudiants devrait-il être effectué par le biais de l'impôt sur le revenu, de sorte que le montant et le rythme du remboursement seraient établis en fonction du revenu gagné après avoir quitté l'université? Si c'était le cas, les prêts étudiants devraient-ils être offerts plus librement, au lieu d'être consentis selon une évaluation des moyens de chacun, comme c'est le cas actuellement?

4) Quels moyens devrait-on mettre en oeuvre pour favoriser davantage la participation à l'éducation universitaire de la part des groupes actuellement sous-représentés, y compris les personnes économiquement défavorisées et les Autochtones?

5) Devrait-on permettre aux étudiants le transfert entre les programmes des collèges communautaires et des universités? Les ententes actuelles à l'égard de ces transferts sont-elles adéquates?

6) Quelle importance les universités devraient-elles accorder à l'éducation permanente et aux programmes d'extension? Comment tiennent-elles compte de l'arrivée de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants ayant dépassé l'âge traditionnel de s'inscrire à des études collégiales? Prévoient-elles des programmes de perfectionnement pour les diplômés qui désirent rafraîchir leurs connaissances ou augmenter leurs compétences?

7) Les échanges d'étudiantes et d'étudiants avec l'extérieur peuvent aider à élargir l'expérience éducative et culturelle des jeunes du Nouveau-Brunswick et à établir des liens de communication avec les futurs chefs de file des autres provinces et pays. Quels sont les taux souhaitables d'inscription en provenance de l'extérieur de la province? Quelles mesures devrait-on prendre pour favoriser l'inscription de citoyennes et citoyens du Nouveau-Brunswick dans des universités à l'extérieur de la province et du pays?

8) Les étudiantes et étudiants ne réussiront pas tous à terminer avec succès le programme menant au diplôme. Quels sont les taux d'échec et d'abandon réalistes et acceptables pour la clientèle universitaire? Quelle conclusion faut-il tirer à cet égard à la lumière des taux actuels d'échec et d'abandon?

9) Devrait-on rendre plus difficiles les conditions d'admission, afin de réduire les taux d'échec chez les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants universitaires ou devrait-on se limiter à percevoir les frais de scolarité et d'admission de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants dont les chances de réussite sont douteuses?

RESPONSABILITÉ SOCIALE

10) Plus que jamais, il est impératif pour les universités de remplir leur obligation de rendre compte des moyens et des contrôles qu'elles utilisent pour satisfaire aux besoins et atteindre les objectifs de la société. Dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada (1991), M. Stuart Smith écrit :

«Le véritable besoin, dans l'optique de la Commission, est de trouver des instruments de mesure précisant à quel point le système universitaire répond aux attentes raisonnables de sa propre société et à quel point telle université respecte son mandat officiel. Ces mesures autoriseraient la reddition de comptes au sein de la société qui subventionne le réseau universitaire, ainsi qu'à l'intérieur de chaque milieu universitaire individuel.»
(Souligné dans le texte original).

Les universités doivent-elles rendre compte au public de leurs programmes et normes? Où se situent les lacunes dans ce domaine et quelles améliorations pourrait-on apporter?

11) La qualité de l'enseignement a des conséquences très importantes sur la valeur de l'enseignement universitaire. Les établissements ont adopté diverses techniques pour assurer la surveillance et l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement. Toutefois, on continue à exprimer une certaine inquiétude du fait que, particulièrement dans les grands établissements d'enseignement au Canada, les travaux de recherche d'un membre d'une faculté sont plus facilement reconnus et récompensés que son rendement au niveau de l'enseignement du programme de 1er cycle. Comment les universités du Nouveau-Brunswick peuvent-elles s'assurer qu'un équilibre pertinent soit établi et maintenu entre les responsabilités d'enseignement et de recherche pour chaque membre d'une faculté?

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

12) De nombreux projets de recherche sont financés par les universités elles-mêmes, mais on voit que de plus en plus des commanditaires externes, tant gouvernementaux que privés, commandent des projets de recherche importants qui représentent pour eux un intérêt particulier. Dans le cas de plusieurs projets, surtout ceux parrainés par les conseils fédéraux octroyant des fonds de recherche et par d'autres organismes gouvernementaux, les commanditaires externes n'ont fait que financer les coûts directs des projets, c'est-à-dire le matériel, les déplacements, l'équipement spécial ou le personnel temporaire. Les universités n'ont pu profiter de ce financement partiel

que dans les cas où les frais de base importants comme le personnel universitaire, les bibliothèques, les laboratoires et autres espaces sont déjà bien couverts par d'autres sources telles les subventions générales de fonctionnement et d'immobilisations du gouvernement provincial. Les commanditaires externes de certains programmes de recherche — tant à l'échelle gouvernementale que privée — devraient-ils prendre à leur charge la totalité des coûts de ces programmes, y compris une partie des frais généraux reliés au personnel et aux installations universitaires?

Service à la communauté

13) Quels services, outre l'éducation de base et la recherche, la communauté devrait-elle attendre de la part des universités et comment ces services additionnels pourraient-ils être financés?

Un organisme consultatif

14) Les budgets et programmes universitaires sont actuellement placés sous la surveillance d'un organisme intermédiaire, soit la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, qui conseille à la fois le gouvernement et les établissements sur les priorités et besoins de développement futur. Devrait-on maintenir en place cet organisme consultatif indépendant, ou les universités devraient-elles être placées directement sous le contrôle et la responsabilité du gouvernement (comme dans le cas des collèges communautaires)? Si l'on doit laisser en place un organisme intermédiaire, ce dernier devrait-il être établi à l'échelle provinciale ou régionale?

Financement

15) Les subventions de fonctionnement du gouvernement provincial sont actuellement consenties à titre de soutien général aux fins des budgets de l'université et elles sont fixées essentiellement au moyen de formules qui tiennent compte de certains facteurs, comme les programmes offerts, les taux d'inscription et la capacité ou la volonté du gouvernement d'ajuster le niveau global du soutien financier pour l'ensemble des universités du Nouveau-Brunswick. Il existe peu de contraintes quant à l'utilisation réelle de ces subventions de fonctionnement, sauf que l'on s'attend à ce que les conseils des gouverneurs des établissements exécutent les programmes prévus et équilibrent la totalité de leurs budgets à même les revenus combinés provenant des subventions gouvernementales approuvées, des frais de scolarité versés par les étudiants, des contrats et subventions de recherche, des dons privés et autres sources. Advenant un déficit budgétaire, il est entendu que l'on ne peut recourir à des fonds gouvernementaux additionnels; l'établissement doit corriger le déficit en trouvant d'autres sources de revenu ou en réduisant au besoin certaines dépenses. Ce système permet une souplesse considérable à l'échelle locale et en ce qui a trait à la responsabilité budgétaire pour chaque établissement. Toutefois, dans ce contexte, il est plus difficile de tenir le gouvernement responsable des conséquences précises de ses décisions en matière de financement. Les avantages actuels sont-ils suffisants pour maintenir la méthode actuelle de financement gouvernemental pour les universités de la province, ou devrait-on envisager une approbation détaillée des budgets universitaires?

16) La planification à long terme du développement universitaire serait davantage facilitée si le gouvernement donnait une indication du niveau de financement prévu pour un certain nombre d'années à venir. Compte tenu des structures actuelles de dotation en personnel, il faut, par exemple, compter plusieurs années pour lancer ou éliminer un programme du diplôme de 1er cycle, ou pour développer un nouveau domaine de spécialité de recherche. De plus, tout comme dans le cas des autres services subventionnés par le gouvernement, les subventions de fonctionnement consenties aux universités sont généralement fixées sur une base annuelle, ce qui oblige les établissements à des spéculations sur les niveaux futurs d'aide gouvernementale qui leur sera consentie. Y aurait-il avantage (et serait-ce possible?) à prévoir des engagements sur plusieurs années quant au niveau d'aide financière gouvernementale à l'intention des universités du Nouveau-Brunswick?

II : Les collèges communautaires

Selon un observateur éclairé du milieu de l'enseignement supérieur au Canada, «la création des collèges communautaires constitue le développement récent le plus important de l'évolution de l'enseignement postsecondaire au Canada.» On ne peut guère contredire cette déclaration lorsque l'on constate que le réseau collégial canadien, qui regroupe maintenant quelque deux cents établissements et sept cents campus, et qui accueille près d'un demi-million d'étudiantes et d'étudiants à temps plein, a été mis sur pied, en grande partie, entre 1965 et 1973.

Le réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick a été créé au cours de cette même période et selon les mêmes impératifs, soit le besoin d'une formation plus axée sur le marché du travail. Sa mise en oeuvre a été rendue possible en grande partie grâce à des fonds du gouvernement fédéral. La structure des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, qui a vu le jour en avril 1974, était une entité légale connue sous l'appellation de Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et dotée d'un conseil des gouverneurs et d'un président permanent. Bien que la structure de la direction et de l'administration ait subi depuis lors un certain nombre de modifications, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick est demeuré un réseau hautement intégré. À l'exception de l'École des gardes forestiers des Maritimes à Fredericton et de l'École des pêches à Caraquet, la presque totalité de la formation professionnelle et technique publiquement subventionnée par la province est offerte par les neuf campus du réseau, soit cinq campus anglophones et quatre campus francophones.

MANDAT

Dirigé par le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail, le réseau de collèges communautaires du Nouveau-Brunswick offre une vaste gamme de programmes. Depuis le milieu des années 80, chaque campus assume la responsabilité de trois domaines principaux, soit les programmes de base, les programmes spécialisés et les services d'éducation à l'intention de la communauté. Les programmes de base, comme leur nom l'indique, comprennent les cours de formation de base et les cours académiques, y compris l'alphabétisation, qui sont offerts dans tous les campus et qui constituent un prérequis pour la plupart des programmes de formation plus spécialisée offerts par le collège. La demande de services d'éducation de base continue à croître et le défi consiste à les disséminer efficacement dans l'ensemble de la province.

La répartition des programmes spécialisés permet d'éviter les chevauchements, chaque campus s'efforçant de développer des domaines de compétence dans diverses disciplines. Ainsi, le campus de St. Andrews offre une formation en tourisme en anglais pour l'ensemble de la province, alors que le campus de Campbellton offre une formation en français dans le domaine de la santé. Ce type de spécialisation semble logique dans le contexte d'une province relativement petite s'efforçant d'offrir des programmes dans les deux langues officielles. Cela signifie toutefois que les clients doivent être disposés à quitter leur communauté; c'est d'ailleurs aussi le cas pour celles et ceux et qui fréquentent l'université, pour bénéficier de certains programmes.

Il semble que l'aspect le plus complexe du mandat de chacun des campus consiste à identifier, prévoir et combler les besoins d'éducation particuliers à l'échelle locale. Les services offerts comprennent une vaste gamme de programmes (cours du soir), que ce soit des cours de langue seconde ou encore de «la formation à contrat», commandés et financés par l'industrie ou d'autres organismes.

Bien que constituant un aspect relativement mineur du mandat du Collège communautaire, l'éducation permanente (cours du soir) constitue le volume de clientèle le plus important. Chaque année, plus de 30,000 Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois s'inscrivent aux cours du soir, les intérêts étant à peu près également partagés entre l'éducation de base et les loisirs. Ces cours ont soulevé un certain nombre de questions, à savoir :

1) Quelle priorité faut-il accorder aux cours du soir dans le cadre de la mission des collèges? Ces cours sont-ils suffisamment adaptés à l'évolution du monde du travail et des styles de vie?

L'adaptation des collèges aux besoins de la communauté comprend un autre volet qui semble également retenir l'attention, soit la «formation à contrat». Il s'agit d'une formation particulière fournit sous contrat à l'intention d'un client qui prend à sa charge tous les coûts directs de cette formation

plus les frais généraux. Au cours des dernières années, la formation à contrat a connu une augmentation importante avec la redistribution de fonds fédéraux consacrés à l'achat de «formation sur commande». La souplesse et l'adaptation des collèges dans ce domaine, sont mises en évidence par les revenus générés au cours des quatre dernières années et qui sont passés de 3 millions à 25 millions de dollars par année. Une croissance de cette envergure ne peut se faire sans exercer de fortes pressions sur d'autres aspects du mandat des collèges. Il convient aussi de s'interroger sur la surveillance et le maintien de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement. Le moment est sans doute venu de faire le point sur la situation actuelle de la formation à contrat dans les collèges communautaires, sur ses conséquences pour les autres programmes, sur le fonctionnement administratif, de même que sur le rôle des formateurs privés.

2) Quelle place doit-on réserver à la formation contractuelle et à la vente de services d'éducation et de formation à l'avenir? La formation à contrat devrait-elle être limitée aux secteurs pouvant produire des avantages économiques immédiats? L'éducation et la formation devraient-elles être considérées comme des atouts ayant des possibilités d'exportation?

3) Le moment est-il venu d'effectuer une évaluation complète du mandat du réseau des collèges communautaires? Certains font remarquer que les collèges ont tendance à disperser leurs efforts, notamment en ce qui concerne la formation à contrat. Qui devrait être chargé d'évaluer les objectifs et le rôle des collèges communautaires?

Direction et administration

Alors que depuis près de trois décennies, le développement des universités au Nouveau-Brunswick a été orienté par des commissions de surveillance indépendantes, et que certains autres programmes (comme la formation des enseignantes et enseignants et des infirmières et infirmiers) ont été ou seront bientôt transférés aux universités, les nombreux programmes de l'enseignement postsecondaire administrés par le réseau des collèges communautaires sont placés directement sous contrôle gouvernemental. En fait, le gouvernement provincial mettait fin en 1980 à un projet de six ans dans le cadre duquel un conseil de gouverneurs indépendant assumait la responsabilité de la planification, de la dotation en personnel et du fonctionnement de l'ensemble des programmes dans les collèges communautaires.

La vaste gamme des activités des collèges communautaires, depuis les programmes d'alphabétisation et de récupération scolaire jusqu'à la formation technologique hautement sophistiquée, impose un défi de taille aux structures conventionnelles de direction et d'administration. La plupart de ces cours diffèrent à maints égards de ceux qui sont offerts dans les écoles et les universités. De par leur nature même, ces programmes doivent être souples et axés sur les besoins particuliers de la clientèle. Cette réalité, conjuguée à la demande de création de programmes temporaires presque sur commande, exige une prise de décision plus rapide que celle qui a généralement cours dans le cadre du processus de gestion des universités. Parallèlement, les deux secteurs sont en concurrence pour la clientèle étudiante et les ressources financières gouvernementales. Certains besoins restent à combler, dont la mise en place de liens plus étroits de communication entre les deux systèmes. Il se peut également que l'évolution et l'image publique du réseau des collèges communautaires souffrent d'une carence de leadership en provenance de l'extérieur et du soutien que les universités peuvent recevoir de la part des membres de leurs conseils de gouverneurs. Il faudra examiner attentivement les moyens à mettre en oeuvre pour que ces relations se développent de façon optimale au cours des années à venir.

4) Les collèges ont été administrés comme s'ils étaient un service de formation directe du gouvernement. Les avantages d'un tel arrangement seraient-ils épuisés? Faudrait-il envisager une participation communautaire accrue à la direction des collèges? Si c'est le cas, quelle forme cette participation pourrait-elle prendre?

Il importe toutefois de signaler que même si les collèges ne sont pas dotés de conseils de gouverneurs, la planification des programmes bénéficie d'une intervention publique importante. Plus de quatre-vingt-dix comités consultatifs des programmes ont été créés pour conseiller les collèges sur le contenu d'une centaine de programmes réguliers dispensés dans le réseau. Ces comités sont entièrement ou majoritairement dirigés par des intervenants du secteur privé. En outre, un organisme majoritairement constitué par le secteur privé, soit la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle, assure la supervision du fonctionnement du programme d'apprentissage de la province. Toutefois, on persiste à croire que l'hégémonie administrative du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail empêche les collèges de développer l'enracinement communautaire que leur dicte leur appellation. La Commission a l'intention de solliciter des opinions et d'explorer les choix possibles en matière d'administration et de direction.

5) Quelles seraient des mesures appropriées à envisager pour faire en sorte que les formatrices et les formateurs gardent un harmonieux mélange de compétences dans leur discipline d'enseignement et dans la pédagogie?

6) Comment les collèges ou le réseau collégial arrivent-ils à mesurer l'efficacité de leurs programmes et le succès de leurs étudiantes et de leurs étudiants? Comment devraient-ils s'y prendre? Dans quelle mesure le soutien gouvernemental devrait-il être relié aux résultats mesurables comme l'obtention d'un emploi, l'avancement professionnel et la pertinence aux besoins du marché du travail?

FACILITÉ D'ACCÈS

Le réseau de Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick fait partie intégrante de la formation des adultes et son rôle à cet égard est fortement diversifié. L'enseignement offert comprend environ 310 cours distincts dans le cadre de 110 programmes d'un an et de deux ans, de la formation en classe par stages d'études en cours de travail pour 64 types d'apprentissage professionnel; des cours du soir à temps partiel; des cours d'éducation de base depuis l'alphabétisation jusqu'à la pré-technologie; de la formation par correspondance et à distance; et de la formation à contrat à l'intention du secteur privé. Le nombre des inscriptions à temps plein et à temps partiel aux programmes du collège en 1990-1991 s'élevait à 48,130 étudiantes et étudiants.

Malgré le nombre impressionnant des inscriptions, la question de l'accès aux collèges communautaires doit faire l'objet d'une révision. Certaines administrations et des services d'orientation des écoles secondaires ont fait part de leur frustration face à ce qu'ils perçoivent comme une insuffisance d'accès aux collèges pour leurs diplômés. L'éducation et la formation étant de plus en plus reconnues comme la voie d'accès par excellence à un emploi intéressant et valorisant, de plus en plus d'adultes cherchent à s'inscrire à des programmes collégiaux. Les inscriptions annuelles continuent à connaître une croissance importante, alors que la capacité d'accueil annuelle n'augmente que légèrement. En moyenne, les demandes d'inscription dépassent les places disponibles dans une proportion qui atteint presque 5 à 1. Dans le cas de certains cours pour les métiers et professions, l'écart est encore beaucoup plus prononcé.

7) Quels sont les facteurs que nous devons relever et les problèmes que nous devons résoudre afin de mieux harmoniser les besoins de formation et de main-d'oeuvre spécialisée? Comment peut-on améliorer les données sur le marché du travail et mieux décider des programmes qui rapporteront le plus à l'avenir?

L'un des facteurs essentiels de l'accès tient évidemment à la capacité des étudiantes et des étudiants de faire face aux coûts des programmes auxquels ils désirent s'inscrire. Traditionnellement, le Programme canadien de prêts étudiants, conjugué aux compléments provinciaux, constituait la principale source de soutien financier pour les élèves du secondaire. Dans le cas des adultes, le soutien financier provenait surtout des programmes fédéraux d'allocations de formation. Avec la prolifération récente des programmes de formation et des mécanismes de soutien financier, il semble y avoir beaucoup de confusion quant à savoir qui est admissible, à quelles conditions, à quel type d'aide financière et pour quels programmes. Certains programmes semblent comporter des éléments de dissuasion à la participation, tandis que d'autres semblent trop généreux.

8) Quels sont les principaux problèmes organisationnels, financiers, professionnels et pédagogiques reliés à la facilité d'accès, et comment pourrait-on les atténuer?

9) Dans quelle mesure l'horaire des cours et des programmes, l'endroit où ils sont donnés, leur durée et leur mode de transmission doivent-ils être adaptés afin d'optimiser la facilité d'accès et les chances de succès? Quelle est dans le présent cas l'utilité de l'enseignement à distance?

10) Quelles initiatives faudrait-il mettre de l'avant pour assurer la reconnaissance des acquis et le transfert des crédits entre les collèges, les universités et les programmes du secteur privé?

11) L'aide aux étudiantes et aux étudiants est-elle bien orientée ou faudrait-il y apporter des changements importants pour qu'un plus grand nombre de personnes puisse en profiter?

FINANCEMENT ET RESSOURCES

En tant que partie intégrante d'un ministère gouvernemental, les collèges reçoivent pratiquement tout leur financement directement de la province. Les revenus générés par les campus sont versés au trésor provincial. Cela comprend les frais de scolarité annuels (lesquels varient de 500$ à 700$ pour les participants réguliers) et les revenus générés par les droits imposés par les collèges pour les différents services.

Historiquement, Emploi et Immigration Canada a toujours été un client important des collèges. Les revenus générés par les étudiantes et les étudiants subventionnés à l'échelle fédérale représentaient plus de la moitié du budget. La situation a changé considérablement au cours des dernières années. Les étudiantes et étudiants subventionnés à l'échelle provinciale représentent maintenant plus de 80% de l'ensemble des inscriptions régulières. Dans le domaine de la formation contractuelle, les dépenses directes d'environ 25 millions de dollars sont compensées par un revenu d'un montant égal auquel s'additionnent des frais généraux qui sont également versés au trésor provincial.

Au cours des dernières années, les collèges ont connu les mêmes contraintes financières que les autres ministères gouvernementaux. Les contraintes fiscales ont eu des conséquences sur les installations physiques et l'entretien d'un inventaire de matériel pertinent. La majorité des collèges ont été construits et dotés en matériel au début des années 60, grâce à une assistance financière du gouvernement fédéral. Au cours des 25 dernières années, les changements apportés se sont traduits par des rénovations importantes aux installations physiques et par l'acquisition de nouveau matériel, dans la mesure où le permettaient les budgets. Parallèlement, l'augmentation des inscriptions a exercé des pressions sur les installations physiques et a donné lieu à une demande d'espace additionnel pour les services d'orientation et de counselling, de garderies et autres services de soutien. L'expansion de la formation contractuelle a également entraîné la nécessité de location d'installations à l'extérieur du campus. Les neuf collèges assument maintenant la responsabilité d'une installation ou plus à l'extérieur du campus.

Dans l'ensemble, les installations physiques et matérielles sont apparemment en bon état. Les installations plus anciennes exigeront cependant davantage d'entretien et de rénovations. Dans un monde en constante évolution sur le plan technique, il est essentiel que les collèges disposent d'un matériel adéquat pour s'acquitter d'un mandat qui les engage à transmettre aux étudiantes et étudiants des habiletés et connaissances compatibles avec le monde du travail contemporain. La Commission a été informée du fait que certains collèges ont connu du succès dans leur recherche de solutions ingénieuses pour se mettre au diapason de l'évolution technologique. Il nous tarde d'en savoir davantage sur les possibilités et les problèmes dans ce domaine de la plus haute importance. Nous sommes également conscients de l'inquiétude générale suscitée par l'érosion apparente du financement de base pour le matériel et la rénovation.

Indépendamment de la structure de la direction des collèges, il semble probable qu'ils continueront encore pendant quelque temps à tirer l'essentiel de leur financement du gouvernement provincial. Ils seront assujettis au plan fiscal du gouvernement et ils devront s'efforcer de trouver des ressources tout comme les autres ministères et organismes, y compris les écoles et les universités. Dans le cadre de l'allocation consentie par le gouvernement en matière d'éducation, les collèges devront démontrer l'efficience de la prestation des programmes et l'efficacité des résultats. L'affectation de ces fonds en fonction d'une productivité et d'une efficience optimales, et la capacité des collèges de démontrer clairement leur propre efficacité, constituent deux questions sur lesquelles la Commission entend se pencher.

12) À l'heure actuelle, le financement de base des collèges est acheminé par l'entremise du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail tandis que l'assistance financière étudiante est offerte par le programme d'aide aux étudiantes et étudiants. Le reste du financement est-il convenable? Les étudiantes et étudiants devraient-ils recevoir une partie relativement plus élevée des fonds disponibles? Les frais de scolarité devraient-ils être augmentés?

13) Faudrait-il fournir des fonds publics pour stimuler l'éducation et la formation par le secteur privé et les ressources bénévoles comme mesure de remplacement des programmes du secteur public? Faudrait-il privatiser certains programmes du secteur public?

14) Quels succès obtiennent les collèges dans leurs tentatives d'adaptation aux nouvelles technologies? Faudrait-il prévoir des mesures spéciales publiques et privées? Dans l'affirmative, lesquelles?

15) Étant donné que la formation des adultes est souvent autodidacte, quels sont le rôle et le besoin de ressources pédagogiques telles que les bibliothèques et les services d'orientation? Comment ces ressources peuvent-elles être mises à la disposition des intéressés d'une manière rentable et qui en améliore sensiblement la facilité d'accès pour les apprenants adultes?

IV : L'apprentissage extra-mural

Le besoin d'une formation accrue se fait davantage sentir au fur et à mesure que le savoir évolue et que la société et le travail augmentent en complexité. Le rapport entre l'instruction et le monde de l'emploi est maintenant si étroit que l'apprentissage continu est devenu une réalité incontournable, inhérente à la presque totalité des emplois productifs. Une récente étude relève qu'à l'échelle du pays, le taux d'emploi des personnes n'ayant pas neuf années de scolarité se situe à 31 %; celui des personnes ayant au moins une neuvième année mais moins qu'une douzième année s'établit à 52 %. Par contre, il varie entre 52 % et 68 % chez les personnes ayant un diplôme de fin d'études secondaires et n'atteint pas moins de 82 % chez les gens qui ont une formation postsecondaire.

Certes, les gens s'instruisent pour diverses raisons. Certains, par exemple, veulent enrichir leur formation de base à des fins de développement personnel ou améliorer leur qualité de vie. D'autres perçoivent l'éducation et la formation comme un moyen de décrocher un emploi. Chez de nombreuses personnes déjà sur le marché du travail, il s'agit du moyen le plus sûr de conserver leur emploi, d'obtenir une promotion ou d'accéder à un autre emploi. Peu importe les raisons, la formation profite tant à l'individu qu'à l'ensemble de la société.

L'apprentissage est une démarche continue et non pas quelque chose de fini dans le temps, qui ne se produit qu'une seule fois, au début de la vie. Il va sans dire qu'en plus de la formation formelle et institutionnelle, il convient de privilégier d'autres possibilités de formation destinées aux gens qui désirent acquérir des compétences et des connaissances nouvelles tout en continuant de travailler à la maison ou à leur emploi régulier. D'où l'importance du rôle des services de l'éducation aux adultes des universités et des collèges, des cours de formation du secteur privé, de la formation sur les lieux de travail et de l'enseignement à distance.

L'apprentissage continu soulève le problème de l'accessibilité de la formation et de l'éducation. On doit reconnaître comme il se doit les efforts d'apprentissage tant institutionnel que non-institutionnel pour améliorer ses compétences. Il semblerait donc que la création d'un bon régime éducatif commande l'établissement de liens à la fois solides et souples entre le système d'éducation formel et les modalités et les programmes de formation extra-murale.

Questions à considérer

L'apprentissage continu comporte de nombreux défis et soulève bon nombre de problèmes que l'on commence tout juste à circonscrire. Les points ci-dessous visent à bien situer le débat et à trouver des éléments de réponses appropriés.

L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Dans une société moderne, l'apprentissage formel commence par l'alphabétisation. Les personnes qui n'apprennent pas à lire et à écrire se trouvent irrévocablement exclues des possibilités d'instruction et de formation. Les coûts sociaux et économiques de l'analphabétisme sont très élevés. Qui plus est, chaque personne analphabète paie un prix encore plus élevé, car le respect de soi et les débouchés économiques sont directement mis en cause. Comparativement à la moyenne nationale, le Nouveau-Brunswick a un taux d'analphabétisme élevé. Le gouvernement, de concert avec des spécialistes et des organismes bénévoles, a pris une série de mesures pour remédier à la situation.

1) Les programmes et les méthodes d'alphabétisation mis en place produisent-ils les effets escomptés? Peut-on en évaluer les résultats? Quelles sont les autres mesures à prendre et comment les financer dans la conjoncture actuelle?

2) Qu'en est-il des principaux obstacles que doivent affronter les personnes désirant parfaire leurs connaissances de base?

3) Le milieu de travail reconnaît-il à leur juste valeur les efforts des personnes qui poursuivent leur formation?

4) Quelles sont les méthodes d'enseignement et d'administration des programmes qui permettraient d'aller chercher un nombre accru d'étudiantes et d'étudiants? Par exemple, serait-il possible et efficace de faire appel à la télévision communautaire? Y a-t-il d'autres techniques d'enseignement susceptibles de produire de bons résultats?

5) Y aurait-il lieu de relier plus étroitement l'éducation et la formation aux programmes de soutien au revenu, tels que l'assurance-chômage ou encore l'aide au revenu?

6) Le Nouveau-Brunswick s'est fixé des objectifs en matière d'alphabétisation des adultes. Remportons-nous le taux de succès escompté? Quel rôle l'industrie, les syndicats, les formateurs privés et les organismes sans but lucratif devraient-ils jouer pour promouvoir l'alphabétisation?

Programmes d'apprentissage (apprenticeship)

«L'apprentissage» est la plus ancienne méthode de formation dans l'industrie et également la plus vieille formule d'alternance travail-études. Il est d'un apport unique au perfectionnement des ressources humaines. Il offre à chacun la possibilité d'apprendre la théorie et la pratique d'un métier ou d'une profession spécialisée, en combinant l'expérience pratique et l'enseignement en classe. Il semble néanmoins y avoir un large consensus au Nouveau-Brunswick quant à la nécessité d'améliorer ces programmes tant à l'échelle de la province que du pays.

7) Quelles sont les principales modifications à apporter aux programmes d'apprentissage à l'échelle provinciale et nationale, afin qu'ils puissent répondre aux besoins du marché du travail au XXI[e] siècle? Qui sont les intervenants les mieux placés pour mettre en oeuvre ces modifications?

8) Faudrait-il envisager l'adoption de certains volets des mécanismes d'apprentissage en vigueur dans d'autres pays, comme le «modèle à deux voies» de l'Allemagne, en vertu duquel les élèves du secondaire sont orientés vers des programmes de formation professionnelle ou universitaire; ou encore le modèle suédois, axé sur une approche dynamique au marché du travail et qui vise à créer l'équilibre entre la main-d'oeuvre, la formation et la création d'emplois?

9) Comment le Nouveau-Brunswick peut-il de son propre chef ou en accord avec d'autres provinces, par exemple les Maritimes, faire progresser le dossier de l'adoption et de l'expansion de normes nationales pour les professions spécialisées?

10) Quel rôle devraient jouer les divers intervenants impliqués dans les programmes de formation préparatoire à l'emploi et d'accès aux programmes d'apprentissage? Ces intervenants devraient-ils être tenus individuellement ou collectivement de rendre compte de leurs activités? Et si oui, à qui devraient-ils rendre des comptes?

11) Comment offrir des renseignements plus complets et plus précis sur la formation en apprentissage aux personnes qui doivent faire des choix de carrière et à celles qui dispensent de l'information sur les possibilités de carrière? Comment promouvoir une plus grande participation des femmes dans ces programmes de formation?

12) Quelles sont les façons innovatrices d'administrer des programmes d'apprentissage qui permettent d'incorporer des éléments comme l'horaire variable, le caractère saisonnier de certaines professions et le besoin d'une formation accrue en milieu de travail?

13) Comment réduire le taux élevé de décrochage dans les programmes d'apprentissage au Nouveau-Brunswick?

14) Y aurait-il lieu de créer un mécanisme prévoyant l'attestation de la formation acquise après l'accession au titre de compagnon? Faudrait-il envisager l'adoption du modèle européen de maître compagnon au Nouveau-Brunswick?

15) Y a-t-il lieu d'augmenter le nombre de places offertes dans les programmes de formation préparatoire à l'emploi se rapportant à certains métiers? Quelles sont les possibilités de financement fédéral prévues à ce chapitre après l'entente actuelle, qui arrive à échéance en 1994?

Formation en milieu de travail

Au Canada, les employeurs n'ont jamais véritablement promu et soutenu activement la formation en cours d'emploi. Ce manque d'engagement est manifeste si l'on examine les sommes investies dans la formation par les entreprises canadiennes, par rapport à ce que les entreprises d'autres pays de l'OCDE y injectent.

De nombreux facteurs peuvent expliquer le très faible pourcentage de la formation dispensée par les employeurs tant à l'échelle du pays que de la province. Le principal obstacle semble être relié au coût de la formation. Il convient également de signaler que les employeurs ont peine à reconnaître le rapport qui existe entre une main d'oeuvre qualifiée et une entreprise compétitive. Il semble aussi exister une crainte que le personnel qu'ils forment ne joignent les rangs de leurs compétiteurs.

16) Le rôle et la responsabilité des secteurs privé et public en matière de formation soulèvent plusieurs questions d'ordre général. Comment convaincre les employeurs de l'importance d'investir dans leur personnel?

Faudrait-il fixer des objectifs ou établir des lignes directrices au chapitre de l'investissement dans les programmes de formation? Quel rôle pourraient jouer les associations patronales et de travailleurs dans l'adoption d'attitudes propices à l'apprentissage en milieu de travail? Quel devrait être le rôle des gouvernements? Y aurait-il lieu de mettre en place des mesures d'encouragement à l'intention des employeurs, que ce soit par le biais de la fiscalité ou du régime d'assurance-chômage?

17) Au Nouveau-Brunswick, Emploi et Immigration Canada finance une bonne partie de la formation dispensée par les employeurs. Les entreprises qui augmentent leur main d'oeuvre ont également droit à des fonds de formation pour les nouveaux employés, selon une formule de pourcentage (jusqu'à concurrence de 75 % pour ce qui est des bénéficiaires de l'aide au revenu). Compte tenu de cette situation, y aurait-il lieu que les gouvernements exigent, avant d'accorder une aide financière ou un tout autre incitatif à une entreprise désirant s'établir ou agrandir ses installations dans la province, qu'elle offre davantage de formation à ses employés?

FORMATION OFFERTE PAR LE SECTEUR PRIVÉ

Deux raisons expliquent en partie l'intérêt marqué dont fait preuve le secteur privé à l'égard des programmes de formation. La première a trait au rôle accru conféré aux formateurs privés en vertu de la Stratégie canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. La deuxième raison se rapporte à l'augmentation des fonds prévus pour la formation à contrat par la Commission de l'emploi et de l'immigration, en vertu de l'Entente Canada/Nouveau-Brunswick sur la mise en valeur de la main-d'oeuvre. À la fin de l'année financière 1991-1992, on comptait 58 organismes de formation privés enregistrés au Nouveau-Brunswick au titre de la Loi sur la formation professionnelle privée. Ils dispensaient une gamme de programmes allant de l'administration des affaires, à la coiffure ou à la radiodiffusion.

On ne semble pas vouloir limiter le nombre de formateurs privés oeuvrant dans la province. Le défi consiste plutôt à garantir un contrôle de la qualité et à assurer la possibilité de transférer les crédits octroyés par ces organismes de formation. À cet égard, plusieurs questions méritent d'être soulevées:

18) Les mesures de contrôle gouvernemental garantissent-elles la protection du public qui se prévaut des services privés de formation?

19) Afin d'assurer la possibilité de transfert, les cours et les programmes d'études dispensés par les organismes privés devraient-ils être assujettis à un processus officiel d'accréditation? Dans l'affirmative, qui en serait responsable?

20) Y a-t-il chevauchement et inefficacité dans les services et les programmes offerts par les collèges communautaires et les organismes privés? Cette concurrence est-elle positive?

21) Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait-il promouvoir irectement l'expansion du secteur de la formation privée? Autrement dit, devons-nous continuer à simplement être témoins de son expansion ou participer activement à son éclosion?

RECONNAISSANCE ET TRANSFERT DES ACQUIS

Le concept de la formation continue présuppose l'existence d'un régime éducatif exempt de toute barrière artificielle qui entrave la mobilité, limite les possibilités d'apprentissage et empêche toute souplesse. Ce régime aurait pour postulat que tous les efforts d'apprentissage formel et non-formel, méritent la reconnaissance et la gratification. L'actualisation de ce postulat semble commander une démarche à plusieurs volets, dont les principaux éléments sont : 1) la reconnaissance officielle des acquis; et 2) le transfert des crédits d'une maison d'enseignement à une autre.

22) Afin d'accroître les possibilités de transfert des crédits, devrait-il y avoir une plus grande coordination au chapitre des cours offerts et de l'élaboration des programmes d'études entre les collèges communautaires et les universités? Dans l'affirmative, qui devrait assurer la coordination?

23) Toutes les maisons d'enseignement du Nouveau-Brunswick devraient-elles conclure des ententes de réciprocité prévoyant la reconnaissance de la formation acquise dans d'autres maisons d'enseignement?

24) Y aurait-il lieu d'instaurer un mécanisme de reconnaissance des apprentissages non-formels acquis en milieu de travail, y compris la formation dans les secteurs du commerce au détail, de l'alimentation et du tourisme? Cette reconnaissance pourrait prendre diverses formes, par exemple, l'accumulation de crédits officiels ou autres?

V : Les parties d'un tout

Tout à son crédit, le Nouveau-Brunswick a été à l'avant-garde à plusieurs égards dans l'approche rationnelle qu'il a adoptée en ce qui concerne ses programmes de mise en valeur des ressources humaines. La presque totalité des écoles de la province sont des écoles publiques accessibles à toute la population. Ce qui revient à dire que les écoles privées sont beaucoup moins nombreuses au Nouveau-Brunswick que dans certaines autres provinces. Dans les années 80, le réseau des collèges communautaires a fait l'objet d'une restructuration en donnant à chaque établissement collégial un mandat qui lui est propre et à la fois complémentaire aux autres institutions du réseau. Le système universitaire issu des années 60 s'avère toujours adéquat, de sorte qu'il y a très peu de concurrence directe entre les quatre universités néo-brunswickoises.

D'aucuns pourraient soutenir que l'absence de concurrence et de choix offerts aux divers niveaux du système d'éducation n'a pas favorisé l'atteinte de normes élevées. La Commission s'interroge sur la pertinence d'une telle affirmation. Pour l'heure, il semblerait que le système actuel est performant et raisonnablement efficace. Il pourrait toutefois se montrer plus souple et novateur dans son adaptabilité aux besoins individuels et collectifs qui évoluent constamment. De même, il y aurait lieu d'établir et de resserrer les liens entre les divers composantes du système d'éducation et de formation.

L'articulation efficace des divers éléments du système revêt une importance cruciale. À vrai dire, il est quelque peu erroné de parler d'un «système» d'éducation et de formation. Chaque secteur (universités, collèges, écoles, formation, apprentissage, etc.) fonctionne le plus souvent indépendamment des autres secteurs, même si dans bien des cas, ils desservent les mêmes personnes à diverses étapes de leur cheminement. Une meilleure articulation par des mécanismes formels et non-formels faciliterait assurément la transition que doit faire chaque personne d'un niveau à un autre; elle serait en outre plus compatible avec le concept de l'apprentissage continu. La principale difficulté consiste à trouver les meilleurs moyens d'assurer une telle articulation.

Un autre défi consiste à stimuler l'esprit créatif des individus et des institutions afin de les inciter à tirer profit des possibilités formidables offertes par les nouvelles technologies. Compte tenu du coût de cette technologie, il ne fait aucun doute que la coordination et la coopération s'imposent. La Commission souhaite qu'on lui fasse part d'exemples de projets d'investissement conjoint dans le système, de même qu'avec le secteur privé. Les progrès réalisés jusqu'ici dans le domaine de l'enseignement à distance reliant les maisons d'enseignement sont encourageants. Ces projets, réalisés grâce à l'aide des gouvernements fédéral et provincial, laisse croire que d'autres projets analogues sont envisageables dans des domaines importants comme la prestation de services d'apprentissage par ordinateur aux fins de la formation de base, ainsi que le transfert technologique vers le secteur privé.

Le troisième défi que doit relever le Nouveau-Brunswick pour améliorer son système d'éducation est celui de rendre les programmes d'éducation et de formation plus accessibles aux adultes. Cette question comporte de nombreuses facettes. Nous en avons abordé quelques-unes dans ce document. Les principaux points à relever sont les suivants : l'existence de programmes en formation de base; l'aide financière aux adultes; la capacité et la volonté des maisons d'enseignement postsecondaire de faire une place à une nouvelle génération étudiante.

La responsabilité du rendement du système d'éducation au Nouveau-Brunswick relève de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Contrairement à ce qui se produit dans d'autres provinces, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a confié à deux ministères distincts, la responsabilité du système scolaire et de l'enseignement postsecondaire. En ce qui a trait aux universités, la responsabilité administrative est davantage décentralisée en raison de l'existence de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. D'aucuns prétendent que la structure actuelle ne permet pas de faire une évaluation globale de notre capacité réelle et de notre rendement en matière d'éducation et de formation.

> Faudrait-il songer à un mécanisme permanent chargé de maintenir le dialogue avec le public en matière d'éducation et d'évaluer les objectifs et l'efficacité de tout le système d'éducation et de formation. Le cas échéant, quelle forme devrait prendre ce mécanisme?